

# Grave de préscaipage chaulée

## PRODUIT

La grave de préscaipage est issue d'une opération de criblage de déchets inertes mixtes. Elle est composée d'un squelette pierreux et de particules fines et souvent limoneuses.

L'action de la chaux au niveau du process de criblage permet de :

- Séparer les fines du granulats mixte pour ne pas les retrouver dans les granulats recyclés
- Améliorer les caractéristiques techniques et mécaniques de la grave de préscaipage

Ce produit peut être stocké non compacté, durant plusieurs mois avant sa mise en œuvre, tout en conservant ses excellentes qualités géotechniques.

## APPLICATIONS POSSIBLES

- Remblais de tranchées, citernes, piscines 1
- Fondation liée de voirie à trafic léger (ravel) ou Réseau III selon Qualiroutes
- Talutage, stabilisation de terrains et d'accotements 2
- Enrobage de tuyaux

### ATTENTION

Il ne faut pas confondre une grave de préscaipage chaulée qui est un produit de construction certifié et sorti du statut de déchet avec une terre chaulée qui est un déchet (code 170504) soumis à une traçabilité Walterre.



## CONSEILS D'UTILISATION

- Comme tous les granulats recyclés, éviter la mise en œuvre par temps pluvieux
- Eviter la ségrégation des graves après livraison sur chantier – réhomogénéiser
- Corriger si nécessaire le taux d'humidité qui doit être à l'Optimum Proctor pour garantir les meilleures performances du produit
- Compacter par couches de 30 cm maximum
- Eviter le passage de véhicules vibrants après compactage

## CONTRÔLES ET ESSAIS

- Vérifier la conformité de la teneur en eau et la teneur en matières organiques avant utilisation en fonction du cahier des charges
- Essai à la plaque statique belge ou autres essais préconisés par Qualiroutes (PANDA et Sonde de battage légère de type CRR) car c'est un produit similaire à un sol traité, avec les mêmes propriétés et performances ③



Pour commercialiser des granulats recyclés il faut obligatoirement :

- Respecter une **conformité technique** via la certification annuelle des installations de production (CE2+)
- Respecter une **conformité environnementale** (Sortie du Statut de Déchet - SSD) à travers un système d'autocontrôle audité annuellement.

Retrouvez plus d'informations sur [www.granulatsrecycles.be](http://www.granulatsrecycles.be)